

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Sylvia Leuenberger, Damien Sidler,
Christian Bavarel, Brigitte Schneider Bideaux,
Hugo Zbinden, Alain Etienne, Eric Leyvraz,
Sébastien Brunny, Ariane Wisard-Blum et
Elisabeth Chatelain*

Date de dépôt : 11 juin 2007

Proposition de motion

concernant un plan pour un éclairage public nocturne en accord avec l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les principes du développement durable dans lesquels s'inscrit la politique énergétique;
- les économies d'énergie et financières possibles;
- les changements de luminaires auxquels il faut se livrer régulièrement;
- la nécessaire différenciation d'éclairage que nécessitent les routes, les rues, les places, les chemins, etc. ;
- l'impacts des sources lumineuses :
 - sur l'insécurité parfois créée par des zones ombres/lumières;
 - sur les habitants (à la hauteur des appartements, chambres);
 - sur les façades des immeubles dont l'architecture n'est pas exceptionnelle;
 - sur le ciel;
 - sur la faune (insectes, oiseaux, etc.) et la flore (arbres, etc.),

invite le Conseil d'Etat

à élaborer un plan lumière cantonal, respectueux de l'environnement, qui englobe également l'éclairage public des communes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'éclairage urbain est un problème d'énergie mais surtout et avant tout un **problème culturel** : la qualité des paysages nocturnes de la ville et de la campagne, le respect de la flore et de la faune (insectes, oiseaux, etc.).

Il est urgent et indispensable d'engager une stratégie et une mise en œuvre de pondération de l'éclairage public des routes, des plans d'eau, de l'éclairage des bâtiments, de l'éclairage publicitaire, non seulement pour réaliser des économies d'énergies mais aussi et surtout pour mieux vivre et faire mieux vivre notre environnement.

En 2005, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié un ouvrage intitulé « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses ». Les motifs qui sont à l'origine de ces recommandations relèvent des aspects suivants :

Culturels : effacement du paysage nocturne naturel (différents aspects du ciel, étoiles)

Médicaux : influences sur les systèmes circadiens et endocriniens de l'homme et de l'animal

Ecologiques : atteintes aux habitats des animaux nocturnes pouvant avoir des conséquences fatales sur la survie de leurs espèces

Psychologiques : accroissement de la gêne ressentie par l'humain dans les zones habitées en raison de l'éblouissement et de l'illumination artificielle excessive

Energétiques : gaspillage de l'électricité dû à un éclairage inutile

Esthétiques : affaiblissement des émotions que font naître l'ambiance naturelle d'un paysage de nuit.

Pour mettre en place un éclairage plus respectueux de tous ces aspects, il suffirait que les responsables de l'éclairage des villes, communes, réseaux routiers, etc., établissent les critères de l'intensité lumineuse minimal nécessaire pour permettre la visibilité et la sécurité des piétons. Les publications de l'OFEV développent des critiques instrumentées scientifiquement et techniquement sur les inconvénients et les nuisances causés à la faune et à la flore par des émissions lumineuses excessives. L'OFEV propose des recommandations pour l'éclairage qui respectent la

nature, le paysage et la qualité de la vie urbaine, sans enlever les assurances de sécurité et de visibilité pour les usagers de la chaussée.

Pour ne citer que quelques exemples d'aberrations d'éclairage nocturne actuelles en vigueur, il vous suffit de vous balader le soir et de lever les yeux vers le ciel : pratiquement tous les éclairages sont situés trop haut (ils éclairent le dessus des arbres, parfois sont au milieu de l'arbre et n'éclairent même plus le trottoir... Par contre, ils éclairent trop les façades et l'intérieur des appartements. Ces éclairages ne font souvent aucune différence sur la nécessité d'éclairer plus particulièrement les trottoirs. Ils ignorent également la luminosité amenée par les vitrines. A certains carrefours on a rajouté de nouveaux lumineux, suite à des rénovations, sans enlever les anciens et l'on observe des poteaux électriques totalement inutiles qui se jouxtent les uns les autres... Par exemple, toute la remontée de Villereuse jusqu'à Grange Canal, est *surilluminée*... avec les deux tiers seulement des candélabres, la qualité lumineuse nécessaire pour les piétons la nuit serait amplement suffisante.

Par contre à Lausanne, le quartier Le Flon (voir adresse électronique dans les références) a fait l'objet d'un essai d'éclairage très doux, via le mobilier urbain : la lumière diffuse est faible, mais la sécurité parfaitement assurée.

Il existe également, bien sûr, des rues éclairées adéquatement à Genève.

Si l'éclairage public avait valeur d'exemple, on pourrait dans bien des cas exiger que l'éclairage privé des bâtiments soit reconstruit et ne plus subir des éclairages ridicules qui déforment la lecture des modénatures des façades ou soulignent de manière arrogante des immeubles qui auraient tout avantage à rester sagement dans l'ombre...

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter cette motion.

Références :

- [www.buwalshop ou ciel-noir.org](http://www.buwalshop.ch),
- *Publication « Lumières ». du WWF, article de J.J. Oberson dans « Echo du WWF », mars 2006.*
- *Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente 331-A de M. Damien Sidler.*
- *Info sur l'éclairage du quartier Le Flon à Lausanne :http://www.loholding.ch/contenu/contenu_historique.html*